



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

08 Juillet 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 08 Juillet 2019

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2019-131	01.07.2019	Avis relatif à la demande de création d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier La Vallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relative à l'Îlot H, reçue dans mes services le 9 mai 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.06.	3

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2019-131 du 01 Juillet 2019 relatif à la demande de création d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relative à l'Îlot H, reçue dans mes services le 9 mai 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.06.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 21 juin 2019 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande de création d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relative à l'Îlot H, reçue dans mes services le 9 mai 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.06 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Vincent BERTON, Secrétaire général de la Préfecture

M. Carl SEGAUD, représentant M. Georges SIFFREDI, maire de Châtenay-Malabry ;
M. Andre MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Michel FOUQUET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;
M. Bernard TUPRIE, représentant Mme Hélène de Comarmond, maire de Cachan ;
M. Gérard SCHREPFER, Léo Lagrange ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir.

Assistés des représentants de l'Administration :

- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que l'objet de la demande consiste en la création d'un équipement commercial composé de trois moyennes surfaces de vente totalisant 2 476 m² sur le lot H de la ZAC Parc Centrale, réparties entre une moyenne surface alimentaire de l'enseigne BILTOKI de 1 156 m² et deux autres moyennes surfaces non alimentaires de 880 m² et 440 m² ;

Considérant que le projet s'insère sur les emprises de l'ancienne École Centrale qui feront l'objet d'une démolition, et que les futurs commerces participeront de la reconstruction de la ville sur elle-même grâce à la restitution du site de l'École Centrale historiquement fermé au reste de la ville ;

Considérant que l'offre commerciale du projet viendra compléter l'existant et renforcera l'attractivité du tissu économique et commercial de Châtenay-Malabry;

Considérant que le projet présente un volet développement durable ambitieux ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Carl SEGAUD, représentant M. Georges SIFFREDI, maire de Châtenay-Malabry ;

M. Andre MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Michel FOUQUET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;

M. Gérard SCHREPFER, Léo Lagrange ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir.

S'est abstenu :

M. Bernard TUPRIE, représentant Mme Hélène de Comarmond, maire de Cachan

A voté contre le projet :

Néant

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Thomas JOLY, maire de Verrières-le-Buisson.

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE, relative à la création d'un ensemble commercial de 2 476 m² de surfaces commerciales, réparties entre une moyenne surface alimentaire de 1156 m² à l'enseigne Biltoki et deux moyennes surfaces de secteur 2 de 880 et 440m², dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relative à l'Îlot H, suite à un dépôt de permis de construire déposé à la mairie de Chatenay-Malabry le 30/04/2019 sous le numéro 92019 19*0008.

Nanterre, le 1^{er} juillet 2019

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général**

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>